

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bremsenreiniger Spray

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Bremsenreiniger Spray

N° de produit: 003799

Identifiant unique de formulation (UFI): R5HA-Y0X5-K00J-TSWG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyant

Descripteurs d'utilisation (REACH):

Catégorie de produit	La description
PC 35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Utilisations déconseillées Aucune connue.

:

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **EUROLUB GmbH**
Freisingerstraße 25-27
85386 Eching
Germany
Tel.: +49 8165 9591-0

www.eurolub.com

Personne à contacter: Laboratory

Courriel: info@eurolub.com

▼ *Révision:* 09/06/2026

▼ *Version de la fiche de données de sécurité:* 2.0

▼ *Date de la précédente édition:* 02/08/2023 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +49 8165 9591-0

Ce numéro n'est disponible qu'aux heures de bureau.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol 1; H222, H229, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3; H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2; H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. ▼ Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (H222, H229)
Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

▼ *Conseil(s) de prudence:*

Générales:

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

▼ *Précautions:*

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. (P251)

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)

Porter un équipement de protection du visage/ des gants de protection/des vêtements de protection. (P280)

▼ *Intervention:*

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P312)

Recueillir le produit répandu. (P391)

▼ *Stockage:*

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. (P410+P412)

▼ *Élimination:*

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

▼ *Substances dangereuses:*

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Autre étiquetage:

UFI : R5HA-Y0X5-K00J-TSWG

▼ *Étiquetage du contenu* ≥ 30%

conformément au règlement (CE) no

648/2004 relatif aux

· Hydrocarbures aliphatiques

détergents (applicable
aux emballages de
détergents vendus au
grand public):

2.3. Autres dangers

- ▼ Autre:
- En cas de fuite, des concentrations élevées de gaz peuvent se former rapidement. Elles peuvent être toxiques, asphyxiantes ou explosives.
- Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.
- Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	N° CAS : N° CE: 921-024-6 REACH: 01-2119475514-35-XXXX N° index :	50-100%	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	
Carbon dioxide	N° CAS : 124-38-9 N° CE: 204-696-9 REACH: N° index :	3-5%	Press. Gas (Comp.) , H280	[1]
n-hexane	N° CAS : 110-54-3 N° CE: 203-777-6 REACH: 01-2119480412-44-XXXX N° index : 601-037-00-0	1-3%	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Repr. 2, H361f	[1]

		STOT RE 2, H373 (SCL: 5,00 %) Aquatic Chronic 2, H411	
--	--	--	--

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Généralités:* En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
- En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.
- ▼ *Inhalation:* EN CAS D'INHALATION: Se rendre à l'air libre et se reposer dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- ▼ *Contact cutané:* EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/eau savonneuse.
- Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
- En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- ▼ *Contact visuel:* En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact

de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion:

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure:

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. ▼ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression. En cas d'incendie ou de chauffage, la pression augmente et risque de faire exploser le conteneur.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. ▼ Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les rejets accidentels présentent toujours un risque sérieux d'incendie ou d'explosion.

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Evitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Evitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les emballages sous gaz comprimé (pulvérisateurs, aérosols) doivent être stockés derrière un grillage métallique qui permet aux gaz de s'échapper et empêche les emballages de s'envoler.

Les compatibilités en matière de conditionnement: A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage: Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles: Acides forts
Bases

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. ▼ Paramètres de contrôle

Carbon dioxide

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 9000

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 5000

n-hexane

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 72

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

▼ DNEL

n-hexane

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	5.3 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	11 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	16 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	75 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	4 mg/kg/jour

PNEC

Aucune information disponible.

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales: La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

- Limite d'exposition:* Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.
- ▼ *Mesures techniques:* Appliquez les précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.
- Mesures d'hygiène:* Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:* Fournir une ventilation générale et locale adéquate par aspiration.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

- Généralités:* Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				
A	Classe 1 (Faible capacité)	Marron	EN14387	

▼ Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

▼ Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0,5	> 480	EN374-2, EN16523-13, EN388	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur / Seuil olfactif (ppm):	Hydrocarbure
▼ pH:	Aucune information disponible.
Densité (g/cm ³):	0,673
Viscosité cinématique:	7 mm ² /s
▼ Caractéristiques des particules:	Aucune information disponible.

Changement d'état

▼ Point de fusion/point de congélation (°C):	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C): Ne s'applique pas aux aérosols.

Point d'ébullition (°C): 88

▼ *Pression de vapeur:* Aucune information disponible.

▼ *Densité de vapeur relative :* Aucune information disponible.

▼ *Température de décomposition (°C):* Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C): -12

Inflammabilité (°C): Le matériau est combustible.

▼ *Température d'auto-inflammation (°C):* Aucune information disponible.

Limite d'explosivité (% v/v): 0,6 - 7,2

Solubilité

▼ *Solubilité dans l'eau:* Aucune information disponible.

▼ *n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):* Aucune information disponible.

▼ *Solubilité dans la graisse (g/L):* Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

COV (g/L): 697

D'autres paramètres physiques et chimiques: Aucune information disponible.

▼ *Capacités oxydantes:* Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Evitez toute électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts

Bases

10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

11.2. Informations sur les autres dangers**▼ Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. ▼ Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. ▼ Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. ▼ Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets**

Le produit est couvert par la réglementation sur les déchets dangereux. (*)

HP 3 - Inflammable

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

HP 14 - Écotoxique

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼ Code CED:

16 05 04*

Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10*

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR/A DN/RI D	UN1950	AÉROSOLS inflammable	Classe: 2 Étiquettes: 2.1 Code de classification: 5F 	-	Oui	Quantités limitées: 1 L Code de restriction en tunnels: (D) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1950	AEROSOLS	Classe: 2 Étiquettes: 2.1 Code de classification: 5F 	-	Oui	Quantités limitées: 1 L EmS: F-D S-U Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1950	AEROSOLS	Classe: 2 Étiquettes: 2.1 Code de classification: 5F 	-	Oui	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼ Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

Bien que ce produit soit dangereux pour l'environnement, la mention de substance dangereuse pour l'environnement a été omise car le produit est fourni dans un emballage contenant une quantité maximale de 5 L / 5 kg

-

ADR/ADN/RID / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation: Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.
Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique: Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - P3b - AÉROSOLS INFLAMMABLES, quantité seuil (Colonne 2) : 5.000 tonnes (net) / (Colonne 3) : 50.000 tonnes (net)

Catégories / Substances dangereuses désignées: E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT, quantité seuil (Colonne 2) : 100 tonnes / (Colonne 3) : 200 tonnes

▼ *REACH, Annexe XVII:* Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).
n-hexane est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

▼ *Étiquetage du contenu conformément au* ≥ 30%
· Hydrocarbures aliphatiques

*règlement (CE) no
648/2004 relatif aux
détergents:*

Autre: Sans objet.

Sources: Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.
Décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol modifié par Décret n° 2014-840 du 24 juillet 2014 portant modification des dispositions d'étiquetage applicables aux générateurs d'aérosol .
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.
Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H280, Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f, Susceptible de nuire à la fertilité

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

PC 35 = Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

▼ Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EC = Concentration efficace

ED = Dose efficace

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EL = Chargement efficace

ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

HP = Code de propriété de danger

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IC = Concentration inhibitrice maximale X

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LC = Concentration létale

LCLo = la valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains

LD = Dose létale

LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé

LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé

LOEC = Concentration minimale pour un effet observé

LL = Chargement létal

LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique-eau

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

LT = temps létal

M = Pour le facteur de multiplication

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NOAEC = Concentration sans effet nocif observé

NOAEL = Dose sans effet nocif observé

NOEC = Concentration sans effet observé

NOELR = Taux de chargement sans effet observable

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

Validé par

MSDS

▼ Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr